

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 21/2026

L'an deux mil vingt-six

Le 11 du mois d'avril Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, GRUWÉ Marion, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, MUCHERON Laurence, PEYTOUR Bruno.

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine et JAMAIN Thomas à GRUWÉ Marion.

ABSENTS : -

SECRETARE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

OBJET : CONVENTION DE PASSAGE LAVOIR DE PIOGEAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la vente GAUCHOT/BRACHET Jean-Marc, il conviendrait suite aux échanges avec Monsieur Jean-Marc BRACHET d'établir une convention de droit de passage sur la parcelle E 1920 de chemin rural, ancienne emprise aliénée précédemment.

Cette convention permettrait le passage occasionnel du matériel roulant lourd pour travaux afin d'accéder à toute proximité de la zone domaine privé de la commune dénommée « Lavoir de Piogeat ».

Il est entendu après débat que la convention proposée pourrait tenir compte d'un passage piéton exceptionnel lors d'évènement tel que les journées du patrimoine ou randonnée organisée avec au préalable une prévenance auprès du propriétaire Monsieur Jean-Marc BRACHET à minima de 1 mois avant ce type d'usage.

Cette convention sera notariée auprès de Me PARISIEN Denis, étude de Saint-Pardoux-la-Rivière.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** d'établir une convention de droit de passage sur la parcelle E 1920 de chemin rural pour accéder au « Lavoir de Piogeat »
- **Charge** Monsieur le Maire de signé tous documents en lien avec ce droit de passage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU